

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 30 septembre 2013, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Larbi Benkaddour, M. Rhéal Grenier, Mme Manon Mercure M. Yvan Pinsonneault et M. Louis Robert.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Est absent à l'ouverture de la séance : M. François Brisson.

ORDRE DU JOUR

Assemblée de septembre 2013

- 1.1 ➡ Procès-verbal du 9 septembre 2013

Assemblée du 30 septembre 2013

- 2.1 ➡ Liste des comptes à payer
- 2.2 Autorisation de paiement – compte de Jeansonne avocat inc.

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - ➡ 3.1.1 Demande d'appui de la Ville de Warwick – Servitude de nonaccès aux routes du MTQ
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Actualisation du site internet
 - ➡ 3.2.2 Transferts budgétaires

4 Sécurité publique

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
 - ➡ 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie
 - 4.2.3 Suivi de la résolution numéro 02-038-13 Achat d'un véhicule pour service incendie

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - ➡ 5.1.1 Modification résolution 08-215-13, travaux de pavage
 - 5.2.1 Rénovation, peinture de la façade de la Mairie

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat produits chimiques
- 6.2 ➡ Rapport CSST
- 6.3 ➡ Collecte de feuilles d'automne
- 6.4 ➡ Autorisation de paiement, décompte progressif no 3, égout et aqueduc au Lac Bleu

- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - ➔ 7.1.1 Dépôt du rapport d'évaluation des Fleurons du Québec
 - 7.1.2 Avenant à l'entente du parc écologique du Lac Bleu
 - 7.1.3 Projet de prolongement de la rue des Colombes

- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.2 Infrastructures

- 9 **Divers & affaires nouvelles**

Période de questions

- Co-1 MRC de Rouville – Règlement no 750-13
- Co-2 Commissaire au Lobbyisme du Québec – Loi sur la transparence et l'éthique
- Co-3 Campagne de financement – Club des Personnes Handicapées de Farnham
- Co-4 École Jean-Jacques-Bertrand – Remerciement
- Co-5 Ministère des Transports – Subvention pour Amélioration du croissant des Mésanges
- Co-6 BioForest
- Co-7 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Remerciement

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 09-257-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2013 À 20 H 00

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-258-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 10 697.49 \$
- Fournisseurs : 229 044.55 \$
- Déboursés directs : 13 219.50 \$
- Salaires : 18 411.06 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-259-13

AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCAT INC.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 31 août 2013, au montant de 18 555,65 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-260-13

CONDITIONS MINISTÉRIELLES VISANT LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS SUR LES ROUTES APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec et que le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

Considérant que le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

Considérant que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

Considérant que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

Considérant que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

Considérant que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

Adopté à l'unanimité.

M. François Brisson prend place à la table du Conseil à 20 h 06.

RÉSOLUTION 09-261-13
ACTUALISATION DU SITE INTERNET

Considérant que le site internet de la Municipalité date de quelques années déjà et qu'il aurait avantage à être plus complet, plus fonctionnel et plus clair pour le visiteur;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu de retenir les services du concepteur initial, Fabrik Art, telle sa soumission du 29 août 2013 au montant de 4 196.59 \$ incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-262-13
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser les transferts budgétaires entre certains postes, tel que suggéré dans le rapport du 30 septembre 2013 de Mme Martine Barber, directrice des services administratifs.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt des états des activités financières et d'investissement du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 09-263-13

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Considérant l'entente intermunicipale intervenue entre la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Ange-Gardien concernant la prévention incendie pour l'année 2013;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a avisé la Municipalité qu'elle avait l'intention de continuer à lui offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2014 et ce, aux mêmes conditions et tarifs qu'en 2013;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de renouveler, pour l'année 2014, l'entente de prévention incendie intervenue entre la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-264-13

SUIVI DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 02-038-13 – ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Considérant la résolution numéro 02-038-13, adoptée le 11 février 2013, et par laquelle le Conseil de la Municipalité autorisait l'achat et le paiement d'un véhicule routier d'occasion, quatre roues motrices, devant répondre aux besoins du service des incendies, ainsi que l'équipement nécessaire à être installé sur le véhicule pour un montant maximal de 25 000 \$;

Considérant que le Conseil a été informé à la séance du 13 mai 2013, que le service des incendies n'avait pas réussi à trouver un camion répondant à son besoin pour la somme de 25 000 \$;

Considérant que le Conseil considère la nécessité de doter le service des incendies d'un véhicule routier, quatre roues motrices, de style « pick-up », mais pas celle que ledit véhicule soit neuf;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la Municipalité réitère sa résolution numéro 02-038-13 et autorise la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à procéder à l'achat et le paiement d'un véhicule routier usagé, quatre roues motrices, devant répondre aux besoins du service des incendies, ainsi que l'équipement nécessaire à être installé sur le véhicule pour un montant maximal de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-265-13

RÉFECTION DE LA PEINTURE DE LA FAÇADE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser que des travaux de réfection de la peinture de la façade des bureaux municipaux soient donnés à contrat et d'autoriser à cet effet un montant maximal de 10 000.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-266-13

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2014;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Ange-Gardien s'engage à respecter les termes

de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité de Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CSST

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport de la CSST du 16 septembre 2013 relativement à la revisite de trois bâtiments, soit la caserne du service des incendies, le garage municipal et la station de traitements des eaux usées, ainsi que du rapport du 24 septembre 2013 de la CSST relativement à la revisite de la caserne incendie.

RÉSOLUTION 09-267-13 COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite offrir à sa population la possibilité de disposer des feuilles d'automne;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. François Brisson et résolu :

- de retenir les services de M. Jocelyn Provost pour le ramassage des feuilles d'automne dans le périmètre urbain de la Municipalité au coût de 900 \$ plus taxes pour deux collectes;
- que le ramassage des feuilles se fera les 21 octobre et 4 novembre 2013 et celles-ci devront être mises dans des sacs transparents biodégradables;
- que les feuilles d'automne recueillies sur le territoire de la Municipalité soient déposées chez M. Jean-François Lussier.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-268-13

AUTORISATION DE PAIEMENT, DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 3, ÉGOUT ET AQUEDUC AU LAC BLEU

Considérant le décompte progressif numéro 3 et la recommandation de paiement de Avizo Experts-conseils pour les travaux d'implantation de réseaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu d'autoriser le paiement de la somme de 191 166,50 \$ à Construction Choinière inc., division de Sintra.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES FLEURONS DU QUÉBEC

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport d'évaluation des Fleurons du Québec et mentionne que la municipalité a reçu trois (3) fleurons.

AVENANT À L'ENTENTE DU PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU

Considérant l'entente de partage de responsabilités signée entre la Municipalité de Ange-Gardien et Les Gardes-en-joie du Lac Bleu relativement au projet de parc écologique au Lac Bleu;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision à ladite entente afin de satisfaire à toutes les conditions rattachées à l'octroi, par la MRC de Rouville, d'une subvention pour ledit projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

Considérant que la précision vise à ce que la Municipalité de Ange-Gardien respecte l'ensemble des conditions des différents bailleurs de fonds comme si elle avait été souscriptrice du projet, dont de s'engager à enregistrer les droits à perpétuité du terrain visé par le projet afin qu'il maintienne son statut de parc;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson et appuyé par M. Larbi Benkaddour d'autoriser la signature d'un avenant à l'entente de partage de responsabilités signée entre la Municipalité de Ange-Gardien et Les Gardes-en-joie du Lac Bleu relativement au projet de parc écologique au Lac Bleu;

M. Rhéal Grenier demande le vote :

Ont voté pour : M. Larbi Benkaddour
 M. François Brisson
 Mme Odette Ménard

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier
 Mme Manon Mercure

M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Proposition rejetée.

RÉSOLUTION 09-269-13
PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite planifier un développement harmonieux de ses derniers secteurs non bâtis situés en zone blanche, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le recours à une entreprise spécialisée en aménagement et urbanisme sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien et d'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-270-13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Odette Ménard, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière